

LES AUDITIONS SE POURSUIVENT ET SE RESSEMBLENT

La Cour Criminelle siégeant à OuadNaga pour juger les prévenus impliqués dans la tentative de putsch du 8 juin, a entendu dans la journée du 5 décembre 14 prévenus. A noter qu'avant le début des auditions, des informations concordantes sont venues confirmer la cessation de la grève de faim entamée il y a deux semaines, par Saleh Ould Hannena, Abderrahmane Ould Mini et Ahmedou Ould Mbareck et ce, après une longue négociation entre eux et le responsable de la prison de OuadNaga le Lieutenant Bezeid. Selon les avocats du groupe en grève de faim, leurs clients ont reçu des assurances d'allègement de leurs conditions de détention avec l'enlèvement des menottes et l'autorisation de promenade à l'intérieur de la garnison. Mais jusqu'à l'après-midi du dimanche 5 décembre, de telles mesures n'avaient pas été prises selon les avocats, qui n'excluent pas un retour à la grève de faim de leurs clients.

Pour ce qui est du procès, les auditions des prévenus ont débuté à 11 heures la matinée du 5 décembre avec l'audition en premier lieu du sergent chef Sid'Ahmed Ould Boussalef. Dans un air du déjà vu !

Procès de OuadNaga

Les auditions se poursuivent et se ressemblent

Sid'Ahmed Ould Boussalef

Ce sergent chef a plaidé non coupable déclarant qu'avant le déclenchement du coup d'état, le commandement tenait des réunions de sensibilisation sur des éventuelles attaques terroristes et que la dernière de ces réunions de sensibilisation avait été tenue le jeudi 5 juin 2003. Il a déclaré que la nuit du déclenchement de la tentative de putsch, il n'avait pu abandonner sa famille composée d'une femme et d'enfants de bas âge, et que c'est en plein jour qu'il est allé au Bataillon Blindé (BB) où il rencontra le Capitaine Mohamed Ould Saleck qui lui remit une arme et lui indiquant un endroit où il doit se tenir. Il y est resté jusqu'au moment où il vit des soldats qu'il connaissait pour leur demander où est son chef direct, le Capitaine Ould Moilih. Les soldats lui ont dit que son chef a été arrêté et qu'un groupe a pris le contrôle du BB. Quand il assista au débarquement d'un camion d'officiers arrêtés à l'état Major National pour être placés en détention au BB, il dit avoir compris qu'il y avait anguille sous roche. C'est là qu'il décida de fuir pour rester chez lui jusqu'au mardi 11 juin. Il est revenu à son poste de travail et n'a été arrêté que le 13 juillet plus d'un mois après le déclenchement de la tentative de putsch du 8 juin 2003. Au cours de son audition, Ould Boussalef a soulevé un vieux contentieux qui opposait Ould Mini et Ould Moilih.

Mohamed Ould Bouna

Ce sergent chef en service à la Direction de l'Air a plaidé non coupable. Il déclare qu'il était en stage au Maroc et qu'il venait de revenir au pays. La nuit du 8 juin lorsqu'il entendit des déflagrations et comme il avait appris qu'il y avait des organisations terroristes qu'il allaient frap-

per il a décidé de rejoindre son poste de travail. A la Direction de l'Air il déclare avoir rencontré le Capitaine Mahfoudh Ould Sidi M'hamed, l'officier de permanence qui lui a remis une arme, lui indiquant une position à tenir. Il est resté sur cette position jusqu'aux premières informations qui lui sont parvenues faisant état d'un putsch organisé par le Colonel Mohamed Ould Salikou, directeur de l'Air. Il est resté sur place jusqu'au lundi matin quand les commandos paras sont venus libérer la Direction de l'Air. Interrogé sur un appel téléphonique qu'il a effectué avec Saleh Ould Hannena il a déclaré que ce dernier est son parent et qu'il voulait avoir des nouvelles de sa famille à travers lui et qu'il n'imaginait pas qu'il dirigeait un putsch.

Sergent Cheikh Ould Tleimidi

Ce sergent est en service au BB. Il a plaidé non coupable déclarant qu'il était chez lui quand il entendit des détonations. Il décida de partir au BB où il tombe sur les Capitaines Ould Mini et Ould Saleck qui lui ont dit : " tu es venu en retard " et lui ont indiqué un char à bord duquel il devait monter pour aller libérer l'état Major National occupé par un groupe terroriste. A bord du char on lui dit qu'il y a un changement d'itinéraire, la destination maintenant, c'est l'état Major de la Gendarmerie Nationale. Parvenu à l'état major de la Gendarmerie l'adjudant Sidi Mohamed Ould Mohamed qui commandait un char lui demanda, s'il connaissait la maison de Ndiaga Dieng. Il déclare lui avoir répondu : " Mais Ndiaga Dieng n'est pas un islamiste terroriste ". L'adjudant lui répondit : " quels terroristes ? Ce que nous sommes en train de faire, c'est un coup d'Etat". Et de le menacer en disant : "Ceux qui sont avec nous, sont avec nous, ceux qui ne sont

pas avec nous, nous les considérons comme traîtres et recevront leur châtiement " J'ai eu peur déclare-t-il et je lui ai dit que je suis avec eux. Arrivés au domicile de Ndiaga Dieng, ils ont trouvé un garde que l'adjudant connaissait. Après ils ont rencontré l'épouse de Ndiaga Dieng. L'adjudant a parlé avec elle en français. Cheikh Ould Tleimidi dit ne pas savoir ce dont ils ont parlé. Après ils sont retournés et on aperçu une 300GD dans laquelle se trouvait un capitaine de la Garde Nationale. L'adjudant l'a fait descendre et lui a pris son portable m'ordonnant déclare Ould Tleimidi de ramener la voiture et le portable à Mohamed Ould Saleck et Abderrahmane Ould Mini. Il dit être parti avec le garde envoyé avec lui par l'adjudant Sidi Mohamed et au niveau du "Carrefour de Madrid " Ould Tleimidi déclare avoir dit au garde qui l'accompagnait : " il s'agit d'un coup d'état si tu ne veux pas en faire partie tu peux descendre ". Le garde lui a dit qu'il ne pouvait descendre de crainte de rencontrer une patrouille qui allait l'arrêter. Au mieux lui a-t-il dit allons jusqu'au BB et là bas on pourra trouver un échappatoire et fuir.

Au BB il a été accueilli par Ould Mini qui lui a demandé à propos de la voiture et du téléphone ; qu'il lui remet. Il déclare qu'au cours du trajet retour vers le BB il a tenté vainement de contacter Sid'Ahmed Ould Taya sans réussir à le faire. En consultant les appels du portable Ould Mini a constaté le numéro de Sid'Ahmed Ould Taya. Je lui ai dit déclare-t-il que c'était le garde qui m'accompagnait qui avait composé le numéro. Mais le garde qui m'accompagnait m'a dénoncé a-t-il poursuivi et Ould Saleck m'a giflé et traité de mouchard et m'a mis dans un trou de vidange rempli d'huile et m'a fait surveiller par un soldat. Après

que ce soldat ait été appelé par Ould Mini pour une mission, j'en ai profité déclare-t-il pour fuir en sautant dans la " cour des chinois " où j'ai trouvé devant moi des soldats. Avec ces derniers il est parti en contournant un poste de garde. Après ils ont vu les éléments de l'artillerie poussant des canons pour attaquer le BB ils ont pris peur et sont revenus. Entre-temps une fusillade a éclaté et ils ont aperçu un sergent agitant un mouchoir blanc. Il s'agissait de Mahfoudh Ould Beiba, ils sont allés le rejoindre et il leur a dit que celui qui rejoint le club des soldats était en sécurité. Ils se sont regroupés et Ould Tleimidi extenué déclare être parti chez lui jusqu'au lendemain, il est retourné au BB et s'est vu dire par le Capitaine Ould Moilih qu'il l'a aperçu qu'il était entreprenant et engagé, et il fut arrêté. A noter que Ould Tleimidi a déclaré que le sous-officier qui était chargé de sa garde quand il fut sanctionné par le Capitaine Ould Saleck ainsi que le garde qui l'a accompagné à son retour de l'état Major de la Gendarmerie n'ont pas été arrêtés.

Sergent Ahmed Ould Ely Ould Cheikh

En service au Bataillon Blindé le sergent Ahmed plaide non coupable. Arrivé au BB le matin du 8 juin il s'est vu confier dit-il la garde du magasin des munitions par le Capitaine Ould Mini qui lui a donné une arme kalach et 120 cartouches. Il est resté sur cette position jusqu'au dimanche soir quand il décida de fuir. Il est revenu au BB le lundi matin et a été arrêté le vendredi après qu'il eut remis au Capitaine Ould Moilih son arme et ses munitions dont il n'a utilisé la moindre cartouche précise-t-il.

(La suite dans notre prochaine édition)